



Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de présentée par :

- M. Olivier Baillif à Confignon/GE, pour la construction d'une villa individuelle en résidence principale sur la parcelle N° 1427, folio N° 3, au lieu-dit *Conthey* à Vernamiège, zone extensive du village 0.40 ; coordonnées 2'599'402 / 1'118'029.
- Village B&B à Sion, pour la construction d'un parking souterrain (annule et remplace la MEP du 14.10.2022) sur les parcelles N° 820, 823, 824, 827, folio N° 3, au lieu-dit *Bâfre* à Mase, zone vieux-village, en dérogation à la zone réservée ; coordonnées 2'599'830 / 1'115'812.
- Mme et M. Anna et Pascal Brunner à Vernamiège, pour la modification du projet autorisé le 15.12.2017 (annule et remplace la MEP du 27.01.2023) sur la parcelle N° 3685, folio N° 1, au lieu-dit *Les Doudes*, à Mase, zone extensive du village 0.40 ; coordonnées 2'599'345 / 1'116'028.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale

Mont-Noble, le 24 février 2023